

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2018)

Heft: 2229

Artikel: Mauvais climat au Conseil national : accord de Paris: savoir vouloir les conséquences de ce que l'on veut

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023336>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mauvais climat au Conseil national

Accord de Paris: savoir vouloir les conséquences de ce que l'on veut

Jean-Daniel Delley - 08 décembre 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/34112>

Le Conseil national adhère aux objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. Mais il fait tout pour que la Suisse ne puisse pas les atteindre.

Les débats du Conseil national sur la révision totale de la loi sur le CO₂ montrent qu'une majorité de parlementaires est encore loin de saisir les enjeux du changement climatique. Ces enjeux, les tout récents [Scénarios climatiques CH 2018](#) les ont pourtant clairement exposés.

Certes le Parlement, plus exigeant que le Conseil fédéral, avait visé une limitation du réchauffement à 1,5°C. Pour ce faire, il faudrait atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, à savoir se passer du charbon, du gaz et du pétrole à cette date. Mais lorsqu'il s'agit de se donner les moyens de cette ambition, la majorité UDC/PLR, avec parfois l'aide de quelques PDC, prône la souplesse nécessaire aux entreprises, des délais allongés pour les propriétaires immobiliers et des solutions pas trop coûteuses pour les consommateurs.

La Verte libérale [Isabelle Chevalley](#), citant un banquier pour qui «*les investisseurs devraient soutenir les entreprises mieux préparées à l'évolution climatique, car ce sont elles qui seront les plus génératrices de valeur à*

l'avenir», n'a pas réussi à ramener ses collègues à la raison économique. En optant pour la temporisation sous prétexte d'adoucir la médication, la majorité ne fait que repousser dans le temps des thérapies autrement plus douloureuses.

Quelques exemples. Le Conseil fédéral proposait des objectifs de réduction des émissions par étape. Contentons-nous de valeurs indicatives, décide la majorité car «*il est non seulement difficile d'estimer avec exactitude le développement des énergies renouvelables dans notre pays, mais aussi d'évaluer la réduction à terme des émissions de gaz à effet de serre*», argumente le PLR Jacques Bourgeois. Surtout quand on affaiblit systématiquement les mesures propres à atteindre ces objectifs! Cette même majorité consent à abaisser la valeur d'émission des véhicules automobiles, mais inclut dans la moyenne les véhicules électriques, ce qui permettra l'importation de voitures à fortes émissions.

Certificats d'émission

La compensation des émissions indigènes par des réductions à l'étranger a la cote. Apparemment le raisonnement se tient. La Suisse a déjà beaucoup réalisé sur son

territoire. Tout effort supplémentaire coûte plus cher qu'un investissement à l'étranger, là où il reste beaucoup à faire.

D'où l'intérêt pour les entreprises helvétiques d'acheter des certificats à des Etats ou des entreprises étrangères dont la contrepartie financière sert à la réduction de leurs émissions. La [Fondation centime climatique](#), une initiative de l'économie suisse financée par un prélèvement de 1,5 centime par litre d'essence entre 2006 et 2012, a ainsi acquis 16 millions de certificats et compte poursuivre sur cette voie. Alors que le Conseil fédéral proposait de limiter à 40% la part de réduction des émissions réalisées à l'étranger, le National a tout simplement supprimé cette limitation.

Or des [doutes](#) se font jour quant à l'efficacité réelle de cette pratique. Le contrôle de la qualité des travaux entrepris pour la réduction des émissions reste lacunaire. Les effets d'aubaine ne sont pas exclus: la réduction aurait été réalisée même sans l'obtention de la contrepartie financière représentée par le certificat. Pas plus que n'est exclue la comptabilisation à double de la réduction: par l'Etat vendeur et par l'Etat acheteur.

Pour l'heure le Parlement mise

sur les profits à court terme

plutôt que sur la préservation à long terme des fondements

d'une économie durable.

Finances cantonales dans tous leurs Etats

Budgets cantonaux: quelques reflets d'une passionnante analyse de l'USS

Yvette Jaggi - 05 décembre 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/34091>

Fin novembre début décembre, le grand débat sur le budget de l'année prochaine est à l'ordre du jour des assemblées délibératives, aux trois niveaux institutionnels de la Suisse fédéraliste. Les vingt-six grands argentiers cantonaux se trouvent particulièrement sur la sellette. C'est donc à point nommé que l'Union syndicale suisse (USS) publie, pour la quatrième année consécutive et en version développée, son [Analyse des finances cantonales](#) (86 pages).

L'USS rappelle les constats habituels en matière de budgets cantonaux, établis avec une prudence qui confine au pessimisme bien ordonné: résultats régulièrement sous-évalués, dette systématiquement surestimée, fortune largement négligée, déficits automatiquement considérés comme structurels - à croire que la conjoncture demeurerait toujours stagnante. En bref et en vérité: pour l'année 2017, 23 cantons sur 26 ont bouclé leurs comptes avec des résultats meilleurs que prévu. Une bonne surprise qui ne surprend plus personne.

Les bonnes surprises et les autres

Au vu des améliorations régulièrement enregistrées ces dernières années, on peut imaginer que les dix cantons qui prévoient un excédent de dépenses pour 2019, dont Genève, Neuchâtel et le Jura, se retrouveront moins nombreux au moment du bouclage de leurs comptes. En revanche, il sera plus difficile aux trois cantons (Bâle-Ville, Neuchâtel, Tessin) qui affichent encore une fortune nette négative de redresser d'un coup la situation.

Les recettes fiscales (cantons et communes) attendues pour 2019 varient fortement d'un canton à l'autre en proportion du produit intérieur brut. L'écart va de 4,1% du PIB pour Glaris et Obwald à 11% pour Vaud et 13,4% pour Genève qui atteint presque le double de la moyenne nationale pondérée de 7% du PIB.

Reflets d'une concurrence fiscale plus ou moins vive entre les cantons: les taux d'imposition effectifs des entreprises devraient s'établir

à des niveaux très différents. Ce sera entre 10% et 12% dans les cantons de la Suisse centrale, à l'exception de Schwytz ainsi que dans les cantons d'Appenzell Rhodes-Extérieures et de Vaud qui appliquera dès l'an prochain sa propre version de la RIE III. Au-delà de la moyenne nationale de 16,2%, on trouvera le peloton des cantons «chers» pour les entreprises qui y seront soumises à des taux approchant ou dépassant les 20%, soit Bâle-Ville, Soleure, Schwytz ainsi que Fribourg, Genève, le Valais et le Jura.

Les écarts seront moindres pour les impôts directs facturés aux personnes physiques à des taux effectifs variant de 14,8% en Appenzell Rhodes-Intérieures à 36,7% dans les cantons de Vaud et de Genève. La plupart des cantons se situeront entre 25% et 35%, soit à des taux voisins de la moyenne nationale établie à 30%.

La dynamique de la péréquation financière nationale ([DP 2226](#)), cet instrument de la solidarité confédérale, exercera ses effets